

N° 2022-112

**SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LES VERSANTS D'AIME, L'ESPACE ASSOCIATIF CANTONAL ET LA  
CAF DE LA SAVOIE**

L'an deux mil vingt-deux le 9 novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 3 novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, VILLIEN Michelle, FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, BOUTY Georges, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, VILLIBORD Guillaume, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, BROCHE Richard

Absents excusés :

MMES DUCHOSAL Sylviane qui donne pouvoir à Mme PAVIET, BERARD Patricia qui donne pouvoir à Mme FAGGIANELLI, CHAMOUSSIN Bernadette qui donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER, MARTINOD Marie qui donne pouvoir à M. SPIGARELLI, CHENAL Murielle

MM. BOCH Jean-Luc qui donne pouvoir à M. GOSTOLI, HANRARD Bernard qui donne pouvoir à M. SILVESTRE, DUC Jacques, TRAISSARD Robert

En exercice : 27	Présents : 18	Absents : 9	dont pouvoir : 6
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a signé en 2019 une convention d'objectifs et de moyens avec l'Espace Associatif Cantonal (EAC) et la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie, afin notamment de soutenir les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire. Outre un soutien logistique de la part de la Communauté de Communes des Versants d'Aime, une aide financière de celle-ci est accordée annuellement à l'EAC, sous réserve du vote des crédits chaque année par le Conseil Communautaire. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2022 et le Président propose d'établir un avenant à cette convention, d'une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

L'objet de l'avenant n°1 reste identique. Sont apportées des modifications :

- A l'article 2 « définition du partenariat » en incluant les fiches action des CTJ (contrat territorial jeunesse) et CTG (convention territoriale globale) comme objectifs opérationnels pour l'EAC,
- à l'article 3 « structuration et fonctionnement du partenariat » où est ajoutée une rencontre bimensuelle entre les direction de l'action sociale des Versants d'Aime et de l'EAC ayant pour objectif de rendre compte notamment de l'activité et de l'avancement des projets de l'EAC.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Versants d'Aime ;

Vu le projet d'avenant à la convention pluri partenariale d'objectifs et de moyens entre la communauté de communes des Versants d'Aime, l'EAC et la CAF de la Savoie ;

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à son exécution.

FAIT ET DELIBERE LE 9 NOVEMBRE 2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENNAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

